



# Politique de participation des enfants

© Educo (2023)

*La reproduction complète ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit est autorisée, à condition d'en citer la source. L'utilisation de ce document à des fins commerciales est quant à elle interdite.*

*Pour plus d'informations concernant les sujets traités dans ce document, veuillez contacter : [participe@educos.org](mailto:participe@educos.org)*



**Nous considérons  
la participation des enfants  
comme le droit des enfants  
d'exprimer librement leur  
opinion sur les questions  
et les espaces qui  
les concernent.**



## Table des matières

<b>Introduction</b>	<b>4</b>
Objectifs	6
Champ d'application	6
Principes	7
Responsabilités	8
Exceptions	8
Définitions	9
<b>Participation des enfants au sein d'Educo</b>	<b>11</b>
Notre engagement	11
Conditions pour la participation de l'enfance	13
<b>Documents connexes</b>	<b>22</b>

# Introduction

La participation des enfants est reconnue dans la Convention relative aux droits de l'enfant<sup>1</sup> (ci-après la CIDE) à la fois comme un droit et comme un principe. En tant qu'organisation qui travaille en faveur des droits et du bien-être des enfants, Educo a par conséquent la responsabilité de se conformer à ce droit, de le respecter, de le protéger et de le revendiquer.

Sur la base de la CIDE, de nos propres expériences, de nos propositions et de celles d'autres organisations et d'experts, Educo conçoit la participation des enfants comme le droit d'exprimer librement leur opinion sur les questions et dans les espaces qui les concernent. Nous pensons qu'il est important que cette voix soit écoutée par des personnes qui connaissent les thèmes à aborder, qui ont les compétences requises pour les traiter et qui sont habilitées à agir sur ces thèmes. Elles seront donc en mesure d'inclure les enfants dans la prise de décision, aussi bien en matière de gouvernance de l'organisation qu'au sein de nos actions programmatiques<sup>2</sup>.

Educo a renforcé cet engagement en s'appuyant sur ce que nous avons appris des enfants eux-mêmes, et notamment sur l'importance qu'ils attachent à la participation en tant que droit et composante essentielle de leur bien-être. Par exemple, en Espagne, une étude a été menée sur la dimension subjective du bien-être. L'une de ses conclusions est la suivante<sup>3</sup> : "L'analyse de l'influence de la participation sur le bien-être révèle que les enfants dont les décisions sont prises en compte à la maison, à l'école ou au sein de la municipalité, ont enregistré des niveaux de satisfaction à l'égard de la vie nettement plus élevés que les autres".

D'autre part, les enfants de 12 pays d'Asie, d'Afrique, d'Europe et d'Amérique latine, qui ont participé à une enquête globale<sup>4</sup>, "déplorent de ne pas être écoutés et remettent en question les modèles culturels. Leurs réponses mentionnent les domaines clés de leur participation : famille, école, communauté, gouvernement local. Ils identifient les sentiments négatifs causés par le manque de participation, expriment leur mécontentement à cet égard et cela influe sur leur estime de soi".

<sup>1</sup> Officiellement dénommé «Convention internationale des droits de l'enfant», ce texte est adopté et ouvert à la signature et à la ratification par la résolution 44/25 de l'Assemblée générale du 20 novembre 1989. Il entre en vigueur le 2 septembre 1990.

<sup>2</sup> La gouvernance organisationnelle désigne en l'occurrence la gestion de l'organisation, la manière dont les intérêts sont articulés, dont les priorités sont fixées et dont les décisions qui touchent les enfants sont prises. L'action programmatique se rapporte quant à elle à la gestion de l'ensemble du cycle d'un programme par tous les domaines de l'organisation impliqués dans la réalisation d'un changement positif en faveur de l'enfance.

<sup>3</sup> [Vous ne m'avez jamais demandé mon avis plus tôt ! Ce que pensent les enfants : la dimension subjective du bien-être de l'enfance.](#)

<sup>4</sup> [Enquête globale 2021 : la voix de 8000 enfants. Le Droit à l'Éducation et à la Participation post COVID-19 expliqué par les enfants du monde. Une exploration à partir de l'écoute et du bien-être des enfants et des adolescents.](#)



Sur la base de ce qui précède, nous confirmons l'importance des dispositions énoncées dans le Cadre d'Impact Global 2020-2030 (CIG), où il est stipulé qu'Educo doit "(...) mettre davantage l'accent sur la participation des enfants et des adolescents en promouvant leur capacité d'agir. Pour ce faire, nous devons développer nos connaissances sur ce que les enfants et les adolescents valorisent dans la vie et nous améliorer dans l'utilisation et la diffusion de cette information". Ainsi, nous nous engageons à ce que "toutes nos activités garantissent et s'attachent à promouvoir le droit à la participation des enfants, des adolescents et de leurs proches, pour le plein exercice de leur citoyenneté. Nous promouvons ainsi une culture participative au sein de notre organisation".

## Objectifs

L'objectif général de la présente politique consiste d'une part à formaliser l'engagement institutionnel en faveur de la participation des enfants, et à promouvoir d'autre part l'amélioration continue de nos connaissances et de nos capacités pour qu'elle se convertisse en une dimension essentielle d'Educo. Quatre objectifs spécifiques ont été définis à cette fin :

- Sensibiliser et promouvoir une culture de la participation des enfants au sein de la gouvernance de l'organisation.
- Assurer la participation effective et significative des enfants dans l'action programmatique.
- Définir les lignes directrices à même de permettre à toutes les personnes incluses dans le champ d'application de la présente politique de comprendre, d'accepter et d'être prêtes à assumer leurs responsabilités en matière de participation des enfants.
- Veiller à ce qu'Educo dispose des outils de base nécessaires à l'élaboration d'autres lignes directrices plus spécifiques, destinées à l'application de la politique dans les différents domaines de l'organisation.

## Champ d'application

La portée géographique de la présente politique est globale. Elle comprend à la fois la gouvernance organisationnelle et l'action programmatique, et s'applique à toutes les parties prenantes d'Educo, qu'elles soient internes ou externes, et notamment aux personnes suivantes :

- Le Conseil d'administration d'Educo.
- L'Équipe humaine d'Educo : personnel permanent, personnel bénévole, stagiaires, boursiers/ères.
- Les personnes qui participent aux programmes, aux projets ou à d'autres initiatives, et tout particulièrement les enfants et les adolescents, qu'ils soient ou non parrainés.
- Les Organisations partenaires d'Educo<sup>5</sup>.
- Les fournisseurs de biens et de services<sup>6</sup> qui, en raison de la nature des activités qu'ils développent auprès d'Educo, sont en contact direct avec les enfants et/ou influencent d'une manière ou d'une autre la vie des enfants. Educo fera figurer dans les contrats ou les termes de référence qui régissent la fourniture de biens ou de services l'ensemble des clauses relatives à la participation des enfants. Le cas échéant, nous fournirons un soutien technique pour que cette participation soit effective.

<sup>5</sup> Pour plus d'informations sur ce sujet, se reporter à la [Politique et Guide sur les Relations de Partenariat](#) d'Educo

<sup>6</sup> Sachant que les fournisseurs de biens et de services peuvent inclure un large éventail de personnes ou d'entreprises en fonction des exigences d'Educo, chaque cas particulier doit être examiné dans son contexte. Il peut s'agir toutefois, à titre d'exemple et sans s'y limiter, de cabinets de conseil, d'entreprises de construction, de communication et de marketing, d'universités et de centres de recherche, de fournisseurs locaux de denrées alimentaires, de services d'hébergement, de transports, de fournisseurs de matériel scolaire, etc.

- les collaborateurs (parrains et marraines, donateurs, personnes issues des médias, ambassadeurs/drices, etc.) en relation directe avec les enfants ou dont les contributions à l'organisation influencent d'une quelconque manière la vie des enfants.

## Principes

La présente politique repose sur les principes énoncés dans la CIDE :

### Principe de non-discrimination

Tous les enfants ont le droit à la participation, quelle que soit leur situation ou leur condition. La position des enfants dans la société et les facteurs qui entravent leur participation devront être analysés pour chaque contexte, afin de prendre des mesures qui garantissent que les enfants en général, et que les groupes les plus exclus en particulier, reçoivent le soutien nécessaire pour participer. Il nous faudra également déterminer s'il existe des facteurs qui favorisent la participation et les utiliser pour parvenir à une plus grande inclusion.

### Principe de l'intérêt supérieur de l'enfant

La participation des enfants dans l'ensemble des domaines qui les concernent sera encouragée. Cette participation sert leurs intérêts, favorise le plein exercice de leurs droits et contribue à améliorer leur bien-être matériel, relationnel et subjectif. Il s'agira notamment d'influencer et de soutenir les personnes dont les actions exercent un impact sur la vie des enfants, afin que les décisions prises tiennent compte de ce principe.



### Principe du droit à la vie, à la survie et au développement

La participation des enfants doit s'adapter à leur évolution, et ne pas compromettre leur santé. Elle contribuera à leur développement, aussi bien par l'implication dans le processus participatif lui-même que par les résultats qu'il génèrera.

### Principe de participation et droit d'être entendu

La présente politique traite précisément de cette question. Elle considère la participation à la fois comme un droit et comme un principe. Cette conception implique que les enfants et les adolescents ont le droit de s'exprimer librement sur les questions relatives à leur vie sociale, économique, religieuse, culturelle, aux politiques publiques, à leur relation avec l'environnement, etc. Ce droit englobe le droit à l'information, le droit d'être écouté et pris en compte dans les décisions qui concernent les enfants, ainsi que le droit à la liberté d'association. La participation de l'enfance voit les enfants comme des sujets sociaux et des sujets de droits. Elle favorise le dialogue intergénérationnel (bien-être relationnel) pour le bien commun.

## Responsabilités

Les responsabilités sont définies pour les principaux domaines d'application de la politique et pour les personnes qui y jouent un rôle clé :

### Conseil d'administration d'Educo

En tant qu'organe de gouvernance et d'administration suprême d'Educo, il veille à ce que la voix des enfants soit écoutée, de manière directe ou par le biais de consultations menées par d'autres instances de l'organisation. Il s'assure également que leurs opinions sont considérées lors de la prise de décisions qui les concernent, et que les ressources nécessaires sont allouées pour que la participation de l'enfance soit conforme aux conditions établies dans la présente politique.

### Comité de Direction global<sup>7</sup>

Soutient l'implémentation de la politique, veille à ce qu'Educo écoute les enfants et agisse en conséquence au niveau interne et dans son action programmatique (de manière directe et avec les organisations partenaires), par l'allocation de ressources, la promotion d'espaces et de processus qui permettent aux enfants de faire entendre leur voix, et s'assure que les décisions sont prises sur cette base. Il garantit également que les responsabilités et les compétences requises en matière de participation sont définies, attribuées, communiquées, évaluées périodiquement pour l'amélioration continue et font l'objet d'une redevabilité, y compris chez les organisations partenaires locales ou internationales et les institutions publiques qui entretiennent une relation contractuelle formelle avec Educo.

### Personnel d'Educo<sup>8</sup>

Connaît la politique, s'assure (en fonction de la nature de son travail) qu'il sait comment faire participer les enfants, dispose des ressources nécessaires pour mener à bien les activités de participation et prend des décisions qui tiennent compte des opinions des enfants lorsqu'elles les concernent d'une manière ou d'une autre.

### Commission globale de Participation des enfants

La présente Politique met sur pied cette commission. Elle sera dirigée par la Direction du Développement des Programmes. Dans un premier temps, elle sera composée des personnes qui ont élaboré la politique et qui, dans un délai maximum d'un an, rédigeront le règlement de la commission qui contiendra le mécanisme d'élection et de renouvellement périodique de ses membres, afin qu'elle reflète la diversité géographique et les différents profils d'Educo. Cette commission ne créera pas de commission équivalente au niveau des pays. Ces derniers appliqueront la présente politique en fonction de leur structure propre, comme ils le font pour d'autres politiques.

### Organisations partenaires d'Educo concernées par les implications de la politique

Se soutiennent mutuellement dans la mise en œuvre de la politique, au moins dans les domaines de travail qui ont été convenus.

## Exceptions

Le respect de la présente Politique ne souffre aucune exception.

<sup>7</sup> Le Comité de Direction global est composé de membres du Comité de Direction au Siège et des Directions Pays.

<sup>8</sup> Le personnel inclut également les bénévoles, les stagiaires, les boursiers/ères qui apportent leur soutien à la coordination ou à la supervision directe du personnel permanent.

## Définitions

Les définitions ci-dessous permettent de comprendre le droit et le principe de participation, dans le cadre général des droits et du bien-être de l'enfance.

<b>Enfant et adolescent, ou enfance</b>	Toute personne âgée de moins de 18 ans, indépendamment de la majorité civile fixée par la législation en vigueur dans un contexte donné.
<b>Participation des enfants (conformément à la CIDE)</b>	L'article 12 de la CIDE (droit de l'enfant d'être entendu) est le pilier fondamental de la participation de l'enfance, à l'instar d'autres articles qui lui sont associés et qui contribuent à définir ce que recouvre la notion de participation significative des enfants. Le terme "participation" désigne un ensemble de droits, parmi lesquels figurent le droit à la liberté d'expression, de pensée, de conscience, de religion, d'association, de réunion pacifique, le droit à la protection de la vie privée et à l'accès à l'information (articles 13 à 17 de la CIDE). L'article 23 souligne quant à lui l'importance de créer des conditions qui favorisent la participation des enfants en situation de handicap. L'article 29 encourage l'éducation qui prépare les enfants à mener une vie responsable dans des sociétés libres qui promeuvent la paix, la tolérance et l'égalité. Enfin, l'article 31 reconnaît le droit des enfants au repos et aux loisirs, au jeu et à des activités récréatives propres à leur âge, de même que le droit de participer librement à la vie culturelle et artistique.
<b>Approche Droits de l'Enfant (ADE)</b>	Il s'agit de la reconnaissance des enfants en tant que sujets de droits. Ces droits sont inhérents à leur condition humaine et correspondent à cette étape de la vie qu'est l'enfance et à ses différentes phases. L'approche fondée sur les droits appliquée aux programmes (Programmation basée sur les droits de l'enfant, PDE) conçoit les droits de l'enfance comme partie intégrante du processus programmatique et comme fin ultime des cibles et des changements positifs à atteindre.
<b>Capacités évolutives de l'enfant</b>	Acquisition progressive de compétences en fonction de l'âge et surtout des expériences de vie, de la culture, des rôles de genre, du soutien reçu, de la nature des droits exercés et des attentes des enfants eux-mêmes. Ces capacités permettent aux enfants, à mesure qu'ils acquièrent de nouvelles compétences, de réduire leur besoin d'être guidés, de gagner en autonomie et d'assumer plus aisément la responsabilité des décisions qui exercent un impact sur leur vie. Ils évoluent progressivement de la réception passive d'informations à l'expression d'une opinion éclairée, puis à la prise en considération de cette opinion, pour enfin devenir les principaux responsables ou coresponsables de toute prise de décision <sup>9</sup> .

<sup>9</sup> Définition élaborée à partir de l'étude [Les capacités évolutives de l'enfant](#) (Gerison Lansdown pour l'Institut de recherche Innocenti de l'UNICEF, en étroite collaboration avec le Centre Innocenti et Save the Children Suède).

<b>Bien-être de l'enfance</b>	Il s'agit de la "réalisation des droits des enfants et de l'opportunité pour chacun d'eux d'être et de faire ce à quoi il accorde de la valeur, selon ses capacités, son potentiel et ses compétences" <sup>10</sup> .
<b>Approche 3D du bien-être<sup>11</sup></b>	Le bien-être nous relie à la "vie bonne", au "bonheur", au sentiment de "se sentir bien", d'"être bien", etc. L'approche 3D du bien-être fait référence aux dimensions matérielles, relationnelles et subjectives et, avant tout, aux interactions entre ces trois dimensions (avoir-faire-sentir).
<b>Capacité d'agir de l'enfance</b>	Manifestation combinée des capacités, de l'autonomie et du pouvoir des enfants de s'exprimer et de participer activement à la prise de décision sur les questions qui les concernent <sup>12</sup> .
<b>Éducation à la participation (ou pédagogie de la participation)<sup>13</sup></b>	Ensemble de processus méthodologiques qui favorisent les compétences en matière de participation, au moyen de la mise en pratique de différentes connaissances, habilités et compétences sociales de base, en vue de promouvoir la capacité d'agir et l'autonomie des personnes qui participent, en tenant compte de leur contexte et de leurs capacités évolutives. Ces processus mobilisent le développement des capacités d'observation, d'écoute active, d'analyse, de développement de la pensée critique, de créativité, d'acceptation de la diversité, d'empathie, de coopération, de communication, de négociation, de résolution des conflits, de prise de décision pour une action collective, parmi les plus importantes d'entre elles. L'ensemble de ces compétences se rapportent à des questions qui affectent la vie des personnes concernées. Par ailleurs, cette pratique éducative requiert une révision des relations et des systèmes de pouvoir qui structurent les personnes qui accompagnent les participant(e)s (par exemple : "l'adultisme" dans le cas de l'enfance ou les relations de pouvoir entre les femmes et les hommes, etc.).

<sup>10</sup> Voir le [Cadre d'Impact Global d'Educo 2020-2030](#) (CIG).

<sup>11</sup> Pour plus d'informations sur chacune des dimensions du bien-être, on consultera [But what is Wellbeing?](#) (Sarah C. White, Centre for development studies, University of Bath, UK).

<sup>12</sup> Définition élaborée à partir de [Perils of perspective : Identifying adult confidence in the child's capacity, autonomy, power and agency \(CAPA\) in readiness for voice-inclusive practice](#) (Gillett-Swan, Jenna & Sargeant, Jonathon).

<sup>13</sup> Définition basée sur "Learning democracy in school and society : Education, lifelong learning, and the politics of citizenship" de Gert J. J. Biesta et "Aprender a participar : Desde la escuela" de Fernando de la Riva et Antonio Moreno.

# Participation des enfants au sein d'Educo

## Notre engagement

Educo s'engage à éduquer et à nous éduquer à la participation, ainsi qu'à encourager la participation des enfants pour générer un impact social. Nous travaillons pour que les enfants et les adolescents développent pleinement leur personnalité et leurs capacités, vivent sans violence dans des environnements sûrs et de bienveillance, et induisent des changements dans leur contexte social et environnemental<sup>14</sup>. Dans tous les cas, nous cherchons à favoriser ces changements aussi bien dans les contextes où nous travaillons (au niveau du programme) que dans la manière dont nous réalisons notre travail (au niveau de l'organisation), afin qu'une cohérence soit instituée entre le contenu et la forme de notre activité.

Pour y parvenir, nous encourageons les types de participation qui permettent aux enfants d'être ce qu'ils veulent être, de s'impliquer, d'influencer et de faire ce à quoi ils accordent de la valeur, en fonction de leurs capacités, de leur potentiel et de leurs aptitudes. Les différents types de participation sont les suivants :

### Participation dirigée par les enfants

Les enfants conduisent le processus dès les idées initiales, au lieu d'être simplement impliqués a posteriori, sur la base de ce que les adultes ont déjà

accompli. Ils décident de l'organisation et définissent les priorités. Ils parviennent ainsi à exercer un contrôle sur les décisions adoptées et une influence élevée parmi un public compétent par rapport aux questions à traiter. Ils mettent pleinement en pratique leurs capacités, leurs niveaux d'autonomie et de pouvoir qui, ensemble, leur permettent de développer leur capacité d'agir pour le changement social, conformément à l'évolution progressive de leurs facultés. Les adultes peuvent collaborer en tant que facilitateurs, assurer la protection, fournir des conseils sur des questions spécifiques ou se charger de la représentation des enfants lorsque, pour certaines actions, le cadre juridique l'exige.

### Participation collaborative

Les adultes identifient dans un premier temps les lacunes, les obstacles ou les violations des droits qui doivent être corrigés. Ils invitent ensuite les enfants à participer au processus ou au projet. Il s'agit d'une collaboration entre adultes et enfants. La valeur de cette collaboration sera d'autant plus élevée que les adultes renoncent à une partie de leur pouvoir et combattent les attitudes qui relèvent de l'"adultisme". Les enfants s'impliquent alors dans une mesure appropriée et ont la possibilité d'influer sur les décisions. Ce type de participation favorise grandement l'instauration d'un dialogue intergénérationnel. Il permet aux adultes d'apprendre à écouter, et aux enfants de faire valoir leur point de vue quant aux décisions prises, y compris sur des thématiques qui ne revêtent généralement que peu d'importance aux yeux d'un adulte.

<sup>14</sup> Résultats d'Impact Social du CIG 2020-2030 précédemment cité.

## Participation consultative

Les adultes prennent l'initiative de solliciter les idées ou les opinions des enfants sur un sujet donné (par le biais d'enquêtes, de groupes focaux, d'interviews, de conseils consultatifs, etc.). Ils contribuent ainsi à la construction d'une connaissance et d'une compréhension de certaines questions. Les informations recueillies seront essentielles pour soutenir un processus ou atteindre un objectif spécifique. Ce type de participation est par ailleurs très utile, bien que de manière non exclusive, à la conduite de recherches de toute nature (analyse situationnelle, diagnostic, etc.). Il favorise également le dialogue intergénérationnel, l'écoute active et la valorisation des connaissances et des aptitudes des enfants à proposer des solutions qui sont souvent perçues comme très complexes par les adultes. Le processus est principalement contrôlé par les adultes. Les enfants contribuent quant à eux à la délimitation des questions/problèmes/lacunes. Ils proposent des ajustements à la méthodologie et définissent les priorités. Leur opinion est souvent citée pour illustrer la signification des thèmes abordés.

Un seul type de participation peut être convoqué de manière exclusive, ou plusieurs types peuvent fonctionner en alternance à différents moments d'un processus, en fonction de la nature du processus et du contexte. La participation peut avoir lieu en présentiel, par le biais de diverses alternatives en ligne ou selon une combinaison des deux modalités.

Sachant que la situation générée par la pandémie de Covid-19 a provoqué une augmentation de la communication en ligne chez les enfants, certaines conditions préalables doivent être remplies avant de mettre en œuvre cette modalité de participation :

- Disposer de l'équipement nécessaire, d'une connexion internet et du soutien adéquat.



- Veiller à ce que la communication en ligne soit adaptée aux intérêts et aux capacités évolutives des enfants, et qu'elle n'interfère pas avec l'exercice d'autres droits de l'enfance.
- Garantir la présence de mesures de protection et l'autorisation de personnes adultes responsables.
- Prendre en compte, lorsqu'elles existent, les restrictions réglementaires ou législatives nationales ou locales, ou celles des entreprises propriétaires des outils numériques.
- Garantir les ressources et le temps nécessaires.
- S'assurer que les adultes accompagnateurs ont les compétences requises pour préparer, conduire, consolider et établir des règles de participation, en accord avec les enfants participants.

## Conditions pour la participation de l'enfance

Les conditions de la participation des enfants peuvent être définies par différents instruments et abordées par différentes approches, chacune d'entre elles apportant des nuances importantes. La liste des conditions que nous présentons ici est basée sur l'Observation générale n°12 (2009) du Comité des droits de l'enfant (Le droit de l'enfant d'être entendu)<sup>15</sup> et a été enrichie par le Modèle de participation de Lundy<sup>16</sup> (2007) et les Family-Related Participation Constructs<sup>17</sup> (Imms et al., 2016).

Les enfants nous ont fait savoir que leur bien-être dépendait dans une large mesure de la qualité de la participation, si bien que ces conditions sont également liées à l'approche 3D du bien-être (Sarah C White, 2009) qui constitue une part essentielle de l'identité de l'organisation. Par conséquent, Educo estime que la participation des enfants doit être conforme aux conditions suivantes :

### Faire partie d'un processus et non d'un événement ponctuel

- Intégrer les actions isolées à des processus à plus long terme.
- Relier les différents domaines de participation (personnel-famille-soins alternatifs-école-communauté-société civile-public) et faire en sorte qu'ils se renforcent mutuellement.

- Relier les différents titulaires qui interviennent dans l'exercice des droits de l'enfance (titulaires de droits, d'obligations et de responsabilités).
- Relier les enfants et les adultes en général, en mettant l'accent sur les enfants parrainés et les parrains/marraines, en raison du type d'organisation que nous sommes.

### Être conçue pour favoriser la présence et l'implication

- Permettre aux enfants de participer fréquemment, dans divers espaces et sur plusieurs thématiques (présence).
- Renforcer la présence en promouvant des relations d'affection et de bienveillance qui favorisent l'estime de soi, la confiance, le sentiment d'appartenance, des expériences de vie positives et de réelles possibilités de contribution (implication).
- Utiliser les canaux de participation de manière responsable et choisir les modalités les plus à même de favoriser l'inclusion.
- Veiller également à ce que les adultes qui font partie du processus de participation soient présents et impliqués, sans pour autant négliger l'importance du rôle des enfants, mais en les écoutant pour comprendre et répondre à leurs besoins.

<sup>15</sup> Nations Unies. Comité des droits de l'enfant. Observation générale n°12 (2009) : Le droit de l'enfant d'être entendu: <https://www.refworld.org/docid/4ae562c52.html>

<sup>16</sup> Modèle de Participation de Lundy (2007) : E. Welty and L. Lundy (2013), "A children's rights-based approach to involving children in decision making", JCOM 12(03): C02.

<sup>17</sup> The Family-Related Participation Constructs (Imms et al., 2016): Participation Related Constructs in Research and Practice.

## Être transparente et informative

- Fournir des informations sur le droit à la participation et sur les thèmes spécifiques du processus participatif. Ces informations doivent être complètes, accessibles, sensibles à la diversité et adaptées à l'âge des enfants.
- Énoncer clairement et simplement les objectifs, la portée et l'impact de la participation des enfants.
- Susciter des attentes réalistes quant à la portée et à l'impact de la participation des enfants.

## Être réalisée de manière volontaire

- Atteindre une participation éclairée, sans contrainte, au sein de laquelle les enfants expriment leur consentement et leur volonté de participer. Lorsque cela est nécessaire, des instruments spécifiques seront mis au point pour rendre compte de cette dimension de consentement. Cependant, l'élément le plus important sera toujours la capacité des adultes à favoriser ce critère. Il faudra par ailleurs veiller à ce qu'ils n'exercent pas leur pouvoir contre les désirs des enfants, ou dans le but de les manipuler ou de les influencer.
- Convenir de la manière d'élire des représentants des enfants, dans le cadre d'un processus menés avec les enfants eux-mêmes, de manière démocratique et en incluant ceux qui sont traditionnellement exclus. S'assurer que les enfants sélectionnés comprennent les implications de la participation et acceptent de participer sur une base volontaire.
- Mettre fin au processus de participation lorsque les enfants le souhaitent, sans que cette décision n'entraîne de conséquences.

## Être respectueuse

- Organiser la participation en fonction du contexte socio-économique, environnemental, culturel, spirituel, et sur la base de ce qui est compris et souhaité comme une vie bonne dans le lieu où se déroulent les actions.
- Reconnaître et respecter les bonnes pratiques en matière de participation à tous les niveaux et s'en inspirer. Construire la participation à partir d'éléments positifs, en s'appuyant notamment sur les possibilités de participation offertes par la culture locale, lorsque celles-ci existent, sont réellement positives ou sont susceptibles d'être améliorées.
- Accueillir toutes les opinions et les traiter avec respect.
- Encourager la tolérance à l'égard des idées et des activités nouvelles si elles sont nécessaires. Ne pas s'accrocher à des idées préconçues ou à des questions qui ne fonctionnent pas dans la pratique.
- Encourager la tolérance et l'acceptation des différents points de vue et des nouvelles initiatives proposées par les enfants.
- Apporter un soutien, le cas échéant, pour gérer la frustration des enfants.
- Activer l'écoute des adultes et instaurer un dialogue égalitaire avec les enfants.



## Être pertinente

- Prendre en considération, à différents niveaux, aussi bien les besoins individuels que les besoins collectifs des enfants, y compris les aspects quotidiens de leur vie et les préoccupations globales (par exemple : l'école, la famille, la communauté, le changement climatique, l'environnement, la violence, etc.).
- Promouvoir le développement intégral des enfants, l'exercice de leurs droits et l'amélioration de leur bien-être (en ce qui concerne l'éducation, la protection, l'autonomisation, la capacité d'agir en faveur du changement social et d'autres questions qui découlent de leurs propres critères, de leurs droits et de leur conception d'une vie bonne).
- Créer/renforcer des espaces au sein desquels les enfants peuvent aborder des thèmes et être écoutés sur les questions qu'ils jugent pertinentes et importantes.
- Impliquer également les adultes concernés, en mettant l'accent sur l'écoute active et leurs compétences relatives aux questions traitées.

## Être adaptée aux enfants

- Adapter les modes de participation, les environnements et les méthodes de travail aux capacités évolutives, aux intérêts et aux désirs des enfants. Ces aspects feront partie de l'évaluation du processus participatif par les enfants eux-mêmes, ainsi que de l'identification et de l'application des enseignements tirés.
- Renforcer la capacité de participation en mettant à la disposition des enfants les ressources nécessaires (temps, argent, personnel, relations), afin qu'ils soient en mesure de se préparer, qu'ils aient confiance et qu'ils disposent des opportunités d'être présents et de s'impliquer.
- Envisager différents niveaux de soutien et différentes formes de participation en fonction de l'âge, du genre, de l'évolution progressive des facultés et des intérêts des enfants, et donc de leur capacité d'agir.
- Utiliser des outils de communication adaptés aux enfants, ainsi qu'un contenu aligné sur leurs capacités évolutives et leur contexte, afin que leur implication soit la plus importante possible.
- Partager, au moyen de méthodes ludiques et expérimentales adaptées à l'âge et aux capacités évolutives des participant(e)s, l'ensemble les informations pertinentes en toute honnêteté et s'assurer qu'elles sont véridiques et qu'elles ont été comprises par les enfants.
- Valider les objectifs du processus participatif avec les enfants.
- Contribuer à promouvoir l'idée selon lequel une approche "adaptée aux enfants" est plus inclusive et utile pour l'ensemble de la société, et que cela ne signifie pas qu'elle est de moindre qualité.



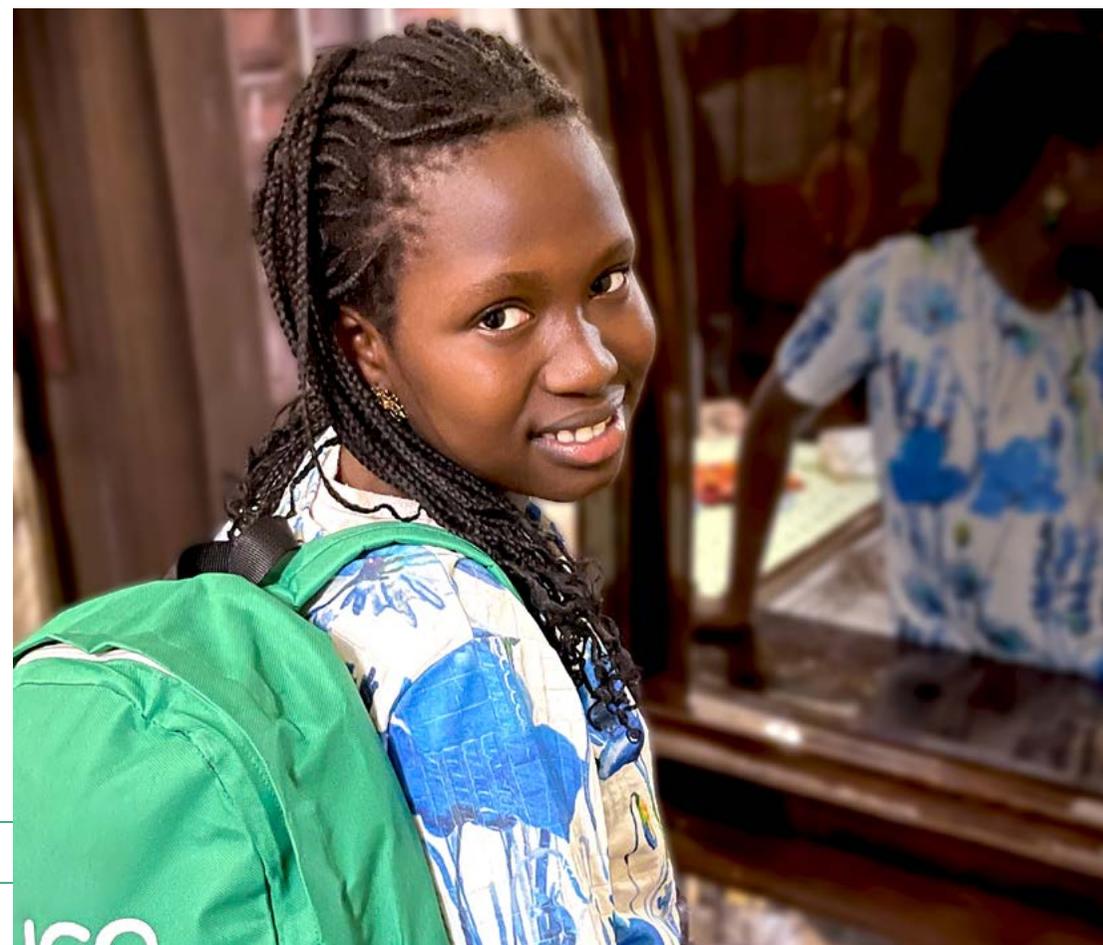
## Être inclusive

- Prendre des mesures pour que la participation des enfants soit diversifiée quant aux personnes présentes, aux formes d'implication et aux opinions. La participation doit refléter la diversité des enfants, car il s'agit d'une valeur et non d'une excuse pour la restreindre.
  - Analyser les facteurs qui entravent ou à l'inverse favorisent la participation, ainsi que leur évolution en fonction des contextes, des modes de participation, de la condition et de la situation des enfants (âge, genre, (in)capacités, lieu de résidence, travail des enfants, soutien familial, violence, vision du monde, religion, culture, langue, politique publique, entre autres).
  - Prendre des mesures destinées à réduire/éliminer les facteurs qui font obstacle à la participation, et garantir l'égalité des opportunités, en particulier pour les enfants en situation d'exclusion et de vulnérabilité.
  - Prendre des mesures pour tirer parti des facteurs favorables.
  - Favoriser la participation inclusive de tous les enfants dans leur diversité, en utilisant de multiples formes d'expression : langage verbal et non verbal, langue des signes, illustrations, icônes, méthodes graphiques et audiovisuelles, théâtre, radio, interviews, technologie numérique, etc.
  - Prendre en considération, dans tous les processus et à tous les stades de la vie des enfants, les possibles implications des limitations à la participation dues à la conception sociale des enfants.
  - Compte tenu de la prévalence de la discrimination fondée sur le genre et de ses effets négatifs, il est suggéré d'accorder une attention particulière au fait que les analyses contextuelles du droit à la participation doivent intégrer une perspective de genre.
- Les données relatives à la participation des filles et des garçons doivent refléter, en tant que premier niveau d'analyse, la présence différenciée par genre. Ce niveau doit ensuite être complété par une analyse du degré d'implication.
  - L'application de mesures de type "discrimination positive" est promue en fonction de chaque contexte et de chaque situation. Bien que ces mesures soient principalement destinées aux filles, elles peuvent également concerner les garçons qui assument bien souvent des rôles/responsabilités qui font obstacle à la possibilité de participer et d'exercer leurs droits en général.
  - Les processus participatifs que nous soutenons doivent inclure la réduction/élimination de la discrimination fondée sur le genre, aussi bien dans la manière dont ils sont menés qu'au niveau des impacts escomptés. Les intérêts des filles et des garçons doivent par ailleurs être pris en compte et le dialogue, le consensus et les décisions qui leur profitent doivent être encouragés en conséquence.
  - À titre d'exemple et sans s'y limiter, les processus participatifs peuvent espérer atteindre les impacts suivants quant à la perspective de genre :
    - Modifier les normes, les valeurs et les attitudes qui nuisent à l'égalité entre les genres et ne pas contribuer à leur perpétuation.
    - Promouvoir la participation et l'autonomisation des filles et de leurs organisations.
    - Construire des modèles de masculinité positive.
    - Renforcer les capacités des titulaires d'obligations et de responsabilités à traiter les questions de genre.
    - Faire d'Educo une organisation qui chaque jour écoute davantage les enfants, et travaille avec eux en fonction de leurs besoins et de leurs intérêts.

## Reposer sur la formation des enfants et des personnes adultes

- Promouvoir des processus participatifs conçus comme des opportunités pour l'éducation aux droits en général et l'éducation à la participation de toutes les personnes impliquées (enfants, mais aussi adultes).
- Connaître les facteurs qui facilitent et entravent la participation des enfants et des adultes concernés. Prendre en considération des facteurs tels que l'âge, les expériences de vie, la culture, les rôles assignés aux genres, le soutien que les enfants reçoivent des adultes (attitudes, compétences, capacités et connaissances pour les soutenir), la nature des droits exercés, les attentes des enfants eux-mêmes et les types et canaux de participation. À partir de ces prémisses :
  - Tirer parti des facteurs favorables pour améliorer davantage la participation.
  - S'engager à améliorer ce qui doit l'être.
  - Générer des processus participatifs destinés à renforcer les capacités aussi bien des enfants que des adultes impliqués, en fonction de leurs rôles par rapport aux droits de l'enfant. Ce renforcement doit permettre les améliorations suivantes :
    - Améliorer la qualité des contenus : étudier les questions sur lesquels nous voulons influencer et nous organiser pour agir en faveur du changement, conformément aux capacités des enfants et aux ressources existantes. (Par exemple : prévention/réduction/éradication de la violence, environnements protecteurs, cadre juridique, redevabilité, etc.). Il s'agit notamment d'apprendre à connaître le contexte, les espaces de pouvoir et de prise de décision, les opportunités d'exercer une influence, les contraintes qui pèsent sur la participation des enfants et la manière de les gérer.

- Améliorer les processus : acquérir des compétences en matière de participation et apprendre/améliorer les pratiques participatives (stratégies, méthodologies, leadership, organisation, éducation émotionnelle, compétences sociales, écoute active, voix, influence, redevabilité adaptée aux enfants, etc.).
- Encourager la participation, le protagonisme et l'exercice de la capacité d'agir des enfants pour le changement social, en leur conférant les rôles de formateurs, de facilitateurs, de conseillers, etc., que ces processus soient menés entre pairs et/ou avec des adultes.



## Être sûre et consciente des risques

- Veiller à ce que l'ensemble du personnel ait ratifié et comprenne la Politique pour la Protection et la Bienveillance Enfants et des Adolescents d'Educo, et applique les dispositions du texte relatives au consentement des adultes responsables et des adultes accompagnateurs, à l'évaluation des risques et aux plans d'atténuation dans les processus auxquels participent les enfants, tels que la conduite d'interviews avec les enfants selon une approche fondée sur les droits, le consentement à la prise et à l'utilisation de photographies, etc.
- Garder en permanence à l'esprit que la participation et la protection sont des droits qui dépendent l'un de l'autre et qui se renforcent mutuellement.
- Sensibiliser au potentiel de la participation en tant que facteur de protection, en vue de promouvoir une culture de l'évaluation et de la gestion des risques, sans que ces risques ne soient utilisés comme justification récurrente pour limiter la participation.
- Partir du principe que la participation peut avoir lieu en présentiel, en ligne ou en combinant les deux formules, et que ces modalités supposent des défis et des opportunités spécifiques garantissant une participation sûre et consciente des risques.
- Sensibiliser au fait que l'expression d'une opinion peut être risquée dans certains contextes ou dans certains espaces au sein de ces contextes ; par conséquent, les adultes ont une responsabilité envers les enfants et doivent prendre toutes les précautions nécessaires pour minimiser ces risques. En fonction du contexte, de leur âge et de leurs capacités évolutives, les enfants participants doivent être impliqués dans l'évaluation et l'atténuation de ces risques et leurs points de vue pris en compte.
- Sensibiliser les enfants à leur droit d'être protégés contre les préjudices et de savoir comment et où demander de l'aide en cas de nécessité. Accorder une attention particulière aux enfants qui, en raison de leur situation ou de leur condition, se heurtent à des obstacles supplémentaires au moment de bénéficier de cette aide.
- Disposer de stratégies qui garantissent une participation sûre, adaptée à la diversité des enfants participants, et allouer des ressources de toute nature pour leur implémentation.
- Travailler avec les familles et les communautés afin qu'elles prennent conscience de la valeur et des avantages de la participation, et minimiser les risques auxquels les enfants pourraient être exposés.
- Encourager également la participation des enfants à l'Action humanitaire, et promouvoir leur rôle d'acteurs humanitaires efficaces. En effet, dans les situations d'urgence, leurs habitudes sont bouleversées et leur participation est bien souvent limitée au nom de la protection et de l'impératif d'agir en leur faveur le plus rapidement possible. La participation et les interactions sociales contribuent à résoudre les conflits, à éviter certaines situations difficiles, à reconnaître les problèmes, à se remettre après une catastrophe, un échec ou une frustration, et à poursuivre son apprentissage.



## Être responsable

- Allouer des ressources de toute nature pour que les enfants puissent participer (volonté institutionnelle, temps, argent, renforcement des capacités des participants et des facilitateurs, processus appropriés, etc.). Faire ce qui est le mieux pour les enfants et pour le plein exercice de leurs droits (principe de l'intérêt supérieur) sont les critères prioritaires à retenir lorsque la question de la justification de l'allocation de ces ressources se pose.
- Contribuer à la participation en tant que processus qui inclut et articule également le suivi, l'évaluation, l'apprentissage et la redevabilité envers les enfants, par le biais des éléments suivants :
  - Les enfants ont le droit d'être informés de la manière dont leurs opinions ont été interprétées et utilisées et, le cas échéant, d'avoir l'opportunité d'exprimer leur désaccord et d'influer sur les changements qu'ils souhaitent voir se réaliser.
  - Les adultes doivent accepter l'idée que les processus peuvent être reformulés par les enfants, et qu'il s'agit là d'un indicateur de qualité et du degré de protagonisme des enfants.
  - Les enfants disposent de mécanismes sûrs et appropriés pour traiter les réclamations, les suggestions et les satisfactions, ainsi que d'informations et d'un accès aux canaux de dénonciation/notification des cas de violence.
  - La redevabilité s'opère dans toutes les phases du processus de participation, et recourt à un langage et à des outils adaptés aux besoins et aux préférences des enfants.

## Être une source de bien-être

- Encourager la participation pour améliorer le bien-être matériel, tel que les capacités individuelles et collectives, les compétences, l'équipement, l'accès aux ressources et aux services, l'environnement, etc.
- Encourager la participation pour améliorer le bien-être relationnel, tel que des relations significatives entre pairs et/ou entre enfants et adultes. Soutenir également les changements de paradigmes concernant la contribution des enfants à leur propre bien-être, à celui de leur famille et de la société en général.
- Encourager la participation pour améliorer le bien-être subjectif, tel que l'estime de soi, le développement de la personnalité et l'autorégulation. La participation doit également contribuer à ce que les enfants canalisent leurs espoirs et leurs craintes, et leur fournir des opportunités de réaliser leurs aspirations et d'augmenter leur niveau de satisfaction à l'égard de la vie et de ce qu'ils sont capables de faire pour eux-mêmes et pour la société en général.
- En aucun cas, un processus participatif ne doit porter atteinte à la réalisation d'autres droits et compromettre le bien-être des enfants.



# Documents connexes

La présente politique prend en considération les documents normatifs et stratégiques suivants :

- **Statuts d'Educo**
- **Charte Éthique**
- **Code de Bonne Gouvernance**
- **Politique pour la Protection et la Bienveillance des Enfants et des Adolescents :**
- **Politique d'Équité des Genres**
- **Politique de Suggestions, Réclamations et Satisfactions**
- **Politique Environnementale**
- **Politique de Transparence Externe**
- **Politique et Guide sur les Relations de Partenariat**
- **Stratégie d'Éducation à la Citoyenneté globale**
- **Cadre d'Impact Global d'Educo 2020-2030**
- **Cadre Programmatique Global 2021-2025**
- **Plan de Développement Organisationnel Global 2021-2023**
- **Manuel de Suivi, Évaluation, Apprentissage et Redevabilité.**





 [educo.org](https://www.educo.org)

 [@educoong](https://www.facebook.com/educoong)

  [@educo\\_ONG](https://www.instagram.com/educo_ONG)